CANADIAN HEALTH FOOD ASSOCIATION
235 Yorkland Blvd, Suite 201 · Toronto, ON M2J 4Y8
www.chfa.ca · info@chfa.ca · (800) 661-4510

Le 6 septembre 2023

Transmis par courriel à : bns-bsn@hc-sc.gc.ca

Stephen Norman
Directeur général suppléant
Direction des aliments
Santé Canada

Objet : Avis d'intention de permettre l'enrichissement en vitamine D du yogourt et du kéfir

Au nom de l'Association canadienne des aliments de santé (CHFA), nous vous faisons parvenir les commentaires qui suivent au sujet de l'intention du ministre de la Santé de publier des autorisations de mise en marché afin de permettre l'enrichissement en vitamine D du yogourt et du kéfir. La CHFA est heureuse d'avoir la possibilité de vous faire part de son point de vue.

Étant la plus grande association professionnelle canadienne consacrée aux produits de santé naturels, biologiques et de bien-être, la CHFA s'est engagée à représenter ses membres et leur secteur d'activité pour ce qui touche les changements réglementaires proposés qui auront une incidence directe sur leurs activités commerciales. Sa base se compose de centaines d'entreprises au Canada, incluant des fabricants, des détaillants, des grossistes, des distributeurs et des importateurs de produits de santé naturels et de produits alimentaires. Ces entreprises produisent et vendent une variété de produits, y compris des solutions de rechange végétales du yogourt et du kéfir, ainsi que des suppléments de vitamines.

Nous souhaitons exprimer notre soutien à la proposition d'autoriser l'enrichissement en vitamine D du yogourt et du kéfir et nous implorons le ministre de songer à étendre le champ d'application des autorisations de mise en marché aux solutions de remplacement végétales du yogourt et du kéfir. En outre, nous préconisons la révision de l'article D.03.002 du *Règlement sur les aliments et drogues* de façon à y inclure des substituts végétaux à des produits laitiers tels que le yogourt et le kéfir. Le traitement équitable du yogourt et du kéfir d'origine végétale et de leurs équivalents laitiers, pour ce qui est de l'enrichissement en vitamine D, jouera un rôle important dans la réduction du risque de carence en vitamine D au sein de la population canadienne et favorisera la santé des os, des dents, des tissus et du côlon et l'immunité pour tous les Canadiens, en particulier ceux qui ont une alimentation essentiellement végétale.

Comme le souligne l'avis d'intention, la carence en vitamine D est un problème répandu au Canada, et ses conséquences sur la santé et le bien-être en général ne sauraient être sous-estimées. Mis à part les facteurs de risque généraux auxquels sont exposés les Canadiens, comme une exposition réduite au soleil en hiver, ceux d'entre eux qui suivent un régime à base de plantes peuvent aussi avoir de la difficulté à obtenir un

apport suffisant en vitamine D uniquement par des sources alimentaires, ce qui accroît leur risque de carence en vitamine D. Les études sur les taux de vitamine D des végétaliens et des végétariens portent à croire qu'une consommation limitée de produits animaux peut augmenter leur risque de carence en vitamine D par rapport aux non-végétariens[1,2,3]. En autorisant l'enrichissement en vitamine D des yogourts et kéfirs d'origine végétale, Santé Canada ferait un pas décisif pour combler cette lacune nutritionnelle et cela, pour tous les Canadiens, sans égard à leurs préférences alimentaires.

Les bienfaits nutritionnels de la vitamine D sont bien documentés et l'on connaît ainsi son rôle essentiel dans la santé des os, la fonction immunitaire et la vitalité en général. En élargissant l'enrichissement au yogourt et au kéfir d'origine végétale, Santé Canada non seulement s'adapterait à l'évolution des préférences alimentaires et aux recommandations du guide alimentaire canadien qui préconise le choix plus fréquent d'aliments protéiques d'origine végétale[4], mais favoriserait également l'inclusion dans les pratiques d'enrichissement. Cette mesure permettrait à tous les Canadiens, quels que soient leurs choix alimentaires, d'avoir accès à des nutriments essentiels à leur bien-être.

En outre, en autorisant l'enrichissement en vitamine D du yogourt et du kéfir d'origine végétale, Santé Canada montrerait son engagement en faveur de politiques fondées sur des données probantes et à l'égard de la santé publique. Alors que le milieu scientifique continue d'insister sur l'importance de la vitamine D et son incidence sur la prévention des maladies chroniques, l'adaptation de la réglementation de façon à ce qu'elle englobe un plus large éventail d'aliments enrichis constituerait une avancée louable.

Dans le cadre d'une stratégie globale de lutte contre la carence en vitamine D chez les Canadiens, des recherches approfondies mettent en évidence l'efficacité de la supplémentation en vitamine D pour maintenir des taux sériques optimaux de vitamine D[5]. Néanmoins, le secteur canadien des produits de santé naturels (PSN) est confronté à une multitude de défis qui menacent un approvisionnement durable en suppléments abordables pour les Canadiens. Ces défis sont principalement attribuables à la conjonction de facteurs tels qu'une réglementation excessive et un lourd fardeau réglementaire. Nous demandons respectueusement à Santé Canada d'entreprendre un examen poussé de son cadre réglementaire actuel, en particulier des dispositions désuètes et onéreuses qui ajoutent un fardeau inutile. Nombre de ces dispositions réglementaires obsolètes n'ont qu'une incidence démontrable minimale sur l'amélioration de la santé et de la sécurité, alors qu'elles perturbent gravement les chaînes d'approvisionnement. Ces

[1] https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2677010/#:~:text=Background%3A%20Vegans%20and%20other%20vegetarians,currently%20occurs%20in%20few%20foods.
[2] https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.2903/j.efsa.2016.4547
[3] https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC1949171/
[4] https://guide-alimentaire.canada.ca/fr/conseils-pour-alimentation-saine/utilisez-assiette-du-guide-alimentaire-canadien-pour-preparer/
[5] https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/26690210/

perturbations sont encore plus grandes lorsque ces dispositions ne sont pas alignées sur d'autres priorités fédérales, en particulier en ce qui concerne la compétitivité économique. Si le problème n'est pas résolu avec diligence, la capacité du Canada à fournir des produits accessibles risque de continuer à diminuer, perpétuant ainsi le problème de l'abordabilité et de la disponibilité. Dans le domaine des PSN, par exemple, l'introduction du recouvrement des coûts et de nouvelles exigences en matière d'étiquetage a donné lieu à un climat dans lequel de nombreux fabricants et détaillants de PSN estiment qu'il est difficile de faire des affaires au Canada. La complexité et les problèmes de rentabilité sans cesse grandissants ont rendu le marché canadien moins attrayant pour les entreprises de PSN. Cette conséquence involontaire affaiblit paradoxalement la santé et la sécurité, car les Canadiens peuvent se tourner vers des solutions de rechange moins chères provenant de sources non réglementées, profitant principalement de l'autorisation d'importation personnelle de 90 jours en provenance de pays tels que les États-Unis. Cette tendance pose un risque important, car elle peut nuire à la qualité et l'innocuité des suppléments utilisés par les Canadiens. L'efficacité de la supplémentation en vitamine D comme moyen d'atténuer le risque de carence est mise à mal lorsque le coût de suppléments sûrs grimpe en flèche. Ainsi, une escalade du prix des suppléments pourrait entraîner une baisse de leur utilisation par les Canadiens, ce qui exacerberait le risque de carences en vitamines et en minéraux dans l'ensemble de la population. Pour limiter le risque de carence en vitamine D, le Canada doit réévaluer et alléger le fardeau réglementaire inutile qui pèse sur un secteur des produits de santé naturels déjà fortement réglementé.

En conclusion, la CHFA exhorte Santé Canada à réfléchir à l'importance de traiter les solutions de remplacement d'origine végétale du yogourt et du kéfir de manière équivalente au yogourt et au kéfir laitiers dans le contexte de l'enrichissement en vitamine D. Cette mesure permettrait d'atténuer le risque de carence en vitamine D, de renforcer la santé des os et de mettre en avant une approche avant-gardiste en matière de santé publique et de nutrition.

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de nos commentaires sur le sujet. Nous espérons avoir l'occasion de contribuer et de collaborer davantage à cet égard et au sujet d'autres questions d'intérêt mutuel.

Veuillez agréer mes salutations distinguées,

Ashley Cornell
Directrice, Affaires réglementaires et politiques
Association canadienne des aliments de santé